

SESSION ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2010 à 20 h 30.

Date de convocation : 28.09.2010.

Affiché le 13 Octobre 2010.

L'an deux mil **DIX**, le **04 OCTOBRE**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Michel DUPUY**, **Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : **DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. REBEYROL. MICHAUD. JOVET. NARDOU. GUEDEC. SEMENY.**

EXCUSES : **Didier JAMET ayant donné pouvoir à Alain NARDOU**

SECRÉTAIRE : **Marie-Caroline SEMENY est élue secrétaire.**

En ouvrant la séance, Monsieur le maire sollicite le Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour la demande de M. Yannick GUEDEC concernant la mise à disposition de la salle des fêtes dans le cadre de son atelier danse.

Yannick GUEDEC donne lecture du procès-verbal de la session du 26 JUILLET 2010. Le procès verbal est adopté et signé par tous les membres présents sans aucune modification.

N° 1) BORNAGE CHEMIN RURAL LAS GERTAS

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'existe pas de plan d'alignement pour les chemins ruraux qui sont des voies privées. Les limites de propriété, lorsqu'elles ne sont pas fixées lors de la création du chemin ou de la modification des emprises d'un chemin existant, ne peuvent être fixées que par la procédure de bornage.

Suite à la demande de permission de voirie de M. Jean-Claude SENGENCE, pour l'édification d'une clôture le long du chemin rural de « Las Gertas », il y a lieu de borner ce chemin rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de borner le chemin rural de « Las Gertas ».
- Décide de confier le bornage du chemin rural à M. VIEILLEFOSSE Vincent, Géomètre-Expert à Excideuil.
- Autorise et mandate Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs, financiers et comptables afférents à ce dossier.

MISE A DISPOSITION SALLE DES FETES POUR LES ASSOCIATION SOCIAUX CULTURELLES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 30 septembre 2010 de M. Yannick GUEDEC, concernant la mise à disposition de la salle des fêtes pour l'année 2010 / 2011, un vendredi soir par mois, dans le cadre de son atelier danse.

Monsieur GUEDEC précise que cet atelier ouvert à tous, dans le cadre de l'association « Excideuil Sports Loisirs », s'inscrit dans une dynamique et une volonté d'animation de notre village.

Ce sujet sera soumis au vote lors du prochain conseil municipal.

BULLETTIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait le point sur les articles du Bulletin Municipal de l'année, il indique que les textes devront être remis à l'impression pour le 15 novembre.

QUESTIONS DIVERSES

RAPPORT ANNUEL « CAUSSES ET RIVIERES »

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller municipal le rapport annuel 2009 de Causse et Rivières.

Il indique que les comptes-rendus de chaque commission de l'intercommunalité, sont à la disposition des conseillers municipaux pour information.

ARCHIVES / ETUDE ATD

Monsieur le Maire informe le Conseil, que lors de la commission départementale de sécurité et d'incendie dans le cadre de l'instruction du permis de construire, concernant les travaux de réaménagement de la Mairie avec accès handicapés, les archives ne doivent pas rester à l'étage.

Une étude pour la création d'un local d'archives, à proximité de la mairie a été demandée à l'Agente Technique Départementale (ATD).

LETTRE DUBREUIL

Lecture est donnée d'un courrier en date du 28 septembre 2010 de Messieurs DUBREUIL, GAEC de Liarou, concernant le tonnage du Pont limité à 6 tonnes.

Dans le cadre de l'exploitation agricole, ceux-ci nous signalent les difficultés rencontrés par rapport au gabarit du matériel agricole utilisé et la limitation du tonnage du Pont.

Monsieur le Maire confie le dossier à la Commission Communale « Voirie » pour étudier les solutions possibles.

Il précise que ce tonnage prévu lors de la création du pont en 1884 ne peut être modifié et qu'il ne peut qu'appliquer cette limitation, sans impliquer sa responsabilité et mettre en danger les utilisateurs.

Une réponse va être donnée à Messieurs DUBREUIL.

LAVOIR

Monsieur le Maire informe que la commande pour la fabrication de la charpente du lavoir a été passée au Lycée Professionnel de Chardeuil.

Il présente le plan définitif.

Il demande le bénévolat des élus pour effectuer la couverture.

CARTE COMMUNALE

Dans le cadre de l'élaboration de la carte communale, un courrier a été adressé à chaque propriétaire foncier, pour leur demander s'il souhaite inclure leurs parcelles dans les zones constructibles de la commune.

SITE INTERNET

Monsieur le Maire précise que le site de la commune est accessible sur : www.saintmartialdalbarede.com

Il indique que lors de la réunion hebdomadaire du club des aînés ruraux de Saint Martial du jeudi 23 septembre, une présentation a été faite.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.

DELIBERATION N° 1) BORNAGE CHEMIN RURAL LAS GERTAS

Liste des membres présents : DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. REBEYROL. MICHAUD. JOVET. NARDOU. GUEDEC. SEMENY.

<i>Noms</i>	<i>Signatures</i>
DUPUY Michel	
LEYMARIE Yveline	
CIPIERRE Francis	
REBEYROL Patricia	
MICHAUD Magali	
JOVET Anne	
NARDOU Alain	
JAMET Didier	P.P.
GUEDEC Yannick	
SEMENY Marie-Caroline	